



Village de
**Maussane
les Alpilles**

INFORMATIONS

CONCERNANT LE REPAS ET LE COLIS DE NOËL 2026

Jean-Christophe CARRE, le Conseil Municipal et le CCAS ont le plaisir de vous informer que le repas des Aînés aura lieu le mardi 8 décembre 2026 dans la salle Jack SAUTEL à l'espace AGORA.

Concernant le colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans au 31/12/2026 sa distribution est renouvelée cette année encore.

Dans le but d'une parfaite organisation de ces 2 opérations, nous maintenons un système d'inscription préalable obligatoire.

En conséquence, il est impératif de s'inscrire pour pouvoir bénéficier et participer à l'une et/ou l'autre de ces 2 opérations.

Malheureusement, et au vu des expériences passées, cette année, aucune dérogation ne pourra être accordée. C'est-à-dire que les personnes n'ayant pas pris le soin de s'inscrire ne pourront pas prétendre à participer au repas des Aînés et/ou à récupérer le colis de Noël.

Les inscriptions pourront se faire jusqu'au lundi 23/11/2026 inclus :

➡ Soit en scannant ce QR Code :



➡ Soit en utilisant le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/isAvJTUZrddHfArF7>

➡ Soit lors des permanences des jeudi 19/11, vendredi 20/11 et lundi 23/11/2026 qui se tiendront de 10 à 12 heures dans les locaux de l'Ancienne Perception sur la place Henri Giraud.

Après la date du 23/11/2026, aucune inscription ne pourra être enregistrée.

Concernant le repas de Noël, seules les personnes âgées de 70 ans au 31/12/2026, éventuellement accompagnées de leur conjoint et domiciliées à l'année sur la commune de Maussane les Alpilles pourront s'inscrire.

Pour le colis de Noël, les personnes de 70 ans au 31/12/2026 et domiciliées à l'année sur la commune pourront également s'inscrire pour bénéficier du colis.

Dans les 2 cas, les personnes devront se présenter à l'inscription avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.



Henri REYNOUD
Adjoint, Délégué aux Affaires Sociales